

La Loi

La loi est un corps de règles et de prescriptions définies qui ont une force et une autorité reconnues socialement et qui déterminent les droits, les obligations, les limites et les responsabilités de toute personne vivant sur un territoire donné. Tous les individus, qu'ils soient de haut ou de bas niveau, doivent souscrire à ces règles et prescriptions et accepter les conséquences de leur violation.

Les sources de la loi

Qui fixe ces droits, obligations et limites?

Il faut dire à ce propos que toutes les lois du monde ne sont pas les mêmes. Chacune d'elles a été promulguée par une source particulière. Sur le plan de ses sources, la loi peut être divisée en quatre catégories:

1. La loi despotique d'un individu
2. La loi despotique d'une classe
3. La loi nationale
4. La loi idéologique universelle

La loi despotique d'un individu

Cette sorte de loi tire normalement son origine de la volonté et du désir d'un individu despotique qui formule règles et prescriptions selon ses propres vues et caprices et qui, profitant de sa position, les fait appliquer. Il est naturel qu'une telle loi vise avant tout à satisfaire les aspirations de cet individu puissant et celles de ses proches collaborateurs, et non à sauvegarder les intérêts des masses. Dans certaines circonstances exceptionnelles, si cet homme puissant ou l'un de ses collaborateurs est doté d'un esprit de serviabilité, ou si ses propres intérêts l'exigent, il peut prendre en considération l'intérêt des gens aussi. Il est possible également que dans certains cas ses intérêts privés coïncident avec ceux du peuple.

La loi despotique d'une classe

Parfois la loi tire son origine non d'un individu, ni d'un groupe, mais d'une classe qui contrôle la société, tels que les propriétaires terriens, les capitalistes ou les travailleurs.

Cette sorte de loi aussi tend normalement à satisfaire les aspirations de la classe au pouvoir, sauf dans les cas où ses intérêts coïncident avec ceux des autres.

La loi nationale

La loi qui tire son origine de la volonté d'une nation, ou au moins, de sa majorité, et non de celle d'un individu ou d'une classe, est appelée la "Loi Nationale". Les points suivants sont à signaler à ce propos:

a – La loi nationale d'une société avancée cherche à satisfaire généralement le maximum des intérêts de la société ou de sa majorité. Il importe peu qu'elle soit conforme ou non aux intérêts généraux de l'humanité.

L'expérience historique montre que les sociétés et les nations qui jouissent d'un soi-disant gouvernement national sont devenues pratiquement les pivots naturels du monde, et qu'elles ont exploité tout ce qu'il renferme à leur propre avantage et pour leur propre bien-être. Il est très rare qu'au moment de promulguer une loi ou de l'appliquer, elles prennent en considération les intérêts et les désirs de la société humaine dans son ensemble.

b – La loi nationale qui tire son origine du désir de la majorité représente naturellement les aspirations de celle-ci. Ici, une question se pose:

L'opinion de la majorité est-elle toujours conforme aux intérêts réels de la nation ?

L'expérience pratique montre que si la loi est fondée tout simplement sur l'opinion de la majorité, elle cause, dans beaucoup de cas, des dommages à la majorité elle-même, et entraîne souvent la nation vers une décadence sociale et morale.

Les exemples vivants d'une telle décadence peuvent être trouvés parmi beaucoup de sociétés dotées d'un soi-disant gouvernement national, et spécialement parmi celles qui sont avancées et industrialisées. Dans ces sociétés, le gouvernement essaie habituellement de suivre les opinions des couches sociales dont les votes peuvent l'amener au pouvoir ou l'y maintenir, et ce quelque vulgaires et nuisibles que puissent être ces opinions.

c – La prétention de toutes les sociétés (ou de la plupart d'entre elles) qui se vantent d'avoir un gouvernement national, ou une loi nationale, est plus ou moins creuse et fallacieuse. Une analyse plus profonde de la réalité à ce propos montrera que c'est seulement un individu ou une classe despotique qui se cache derrière la façade d'un gouvernement national et d'une loi nationale.

La loi idéologique universelle

Elle tire son origine d'une idéologie soucieuse d'assurer les intérêts de tous les peuples du monde et non ceux d'une nation, d'une classe, d'un groupe ou d'un individu en particulier. Elle attache la plus grande importance aux principes clairs et bien définis dont les mérites ont été prouvés et qui ont été reconnus comme vrais par les peuples des territoires où ils avaient été appliqués. Elle n'est subordonnée à la volonté d'aucune majorité.

Source URL: <https://www.al-islam.org/fa/node/40968#comment-0>